

COMMUNE DE ST MALON SUR MEL

14 rue St Jean des Landes – 35750 SAINT MALON SUR MEL
Tél. : 02.99.07.57.22 - Email : mairie.st.malon.sur.mel@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 25/07/2019

Reçu en préfecture le 25/07/2019

Affiché le

ID : 035-213502909-20190719-D_2019071909-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2019

Date de convocation : 09 juillet 2019

Conseillers en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 12

L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf juillet, à vingt heures quarante minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Gilles LE MÉTAYER, Maire.

Étaient présents : M. André DELAROCHE, M. Joël LORAND, Mme Brigitte PIERRARD, adjoints.
Et les conseillers suivants : Mme Marie-France AQUET, M. Pierre BASTARDIE, M. Bernard DAUGAN, Mme Sonia HUBY, Mme Isabelle LE GOUEVEC, M. Fabien ZETTEL.

Assistait également à la réunion, Mme Angélique LÉVEILLÉ, secrétaire de mairie.

Absents : M. Hervé DREUSLIN, M. Bruno LESAIGE, M. Aurélien GENAITAY et Mme Erell LISSILLOUR.

Procuration : Erell LISSILLOUR à Brigitte PIERRARD et Hervé DREUSLIN à Sonia HUBY.

Secrétaire de séance : M. Bernard DAUGAN.

2019-07-19/09 – DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN : PARCELLE C 1486

M. le Maire présente au Conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner transmise par Maître Gérard MOINS, notaire à Montfort Sur Meu, concernant la parcelle cadastrée section C n° 1486, d'une superficie de 1 571 m², appartenant aux consorts GILLET.

Cette parcelle est soumise au droit de préemption urbain comme indiqué dans le PLU, sur la carte concernant le périmètre d'application du droit de préemption urbain.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de renoncer au droit de préemption dont dispose la commune,
- RAPPELLE que cette parcelle fait partie de la zone 1AUe soumise à des règles particulières d'aménagement conformément aux orientations d'aménagement et de programmation incluses dans le PLU.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gilles Le Métayer

